

Carte des titres miniers

Statut:
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué
P-Eu écarté de renouvellement, U-Refusé

Statut:
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué, U-Refusé

Statut de site d'extraction:
O Ouvert sous conditions, C Ouvert, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement

Substance extraite:
G Gravier, C Dolomite, U Autre
S Sable, P Pierre concassée, F Fer, Calcaire
C Calcifère, J Terre jaune, R Résidu minier inertes
E Minerai de fer, M Minerai, S Sable
E Minerai de silice, N Terre noire, T Tourbe

À titre indicatif:
Information à titre indicatif

Statut de site d'extraction:
O Ouvert sous conditions, C Ouvert, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement

Contrainte à l'activité minière:
Territoire réservé à l'État ou soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
Périétre urbanisée
Territoire soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
Territoire où l'extraction et l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises
Territoire où le droit de jachonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte minière:
Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James:
Terres de catégorie II
Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini:
Entente Pilogon

Entente de principe d'ordre générale (EPOG):
Nissinan de Belesime, Essipit, Mashteuiatsh, Nutsukuan

Frontières:
Frontière internationale
Frontière interprovinciale
Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998
net de 10°16' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 1,07
Système de référence géodésique North American 1983
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
ZONE 18
48°30'00" Coordonnée géographique
6480000 E. Coordonnée UTM, Zone 18

Echelle 1:50 000
0 1000 2000 3000 mètres

AVIS IMPORTANT
Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisée au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

